



CPIP 62

FLASH INFO : TELETRAVAIL



Suite à nos visites sur le département notre délégation **FO JUSTICE SPIP 62** a constaté une inégalité de traitement sur les différentes antennes sur la question du **télétravail**,

Lors du Comité Social d'Administration du 05 Mai 2023, la Direction du département rappelait qu'il n'y avait pas de difficulté à ce que les agents aient jusqu'à **deux journées** par semaine.

Cependant la réalité est tout autre sur le terrain,

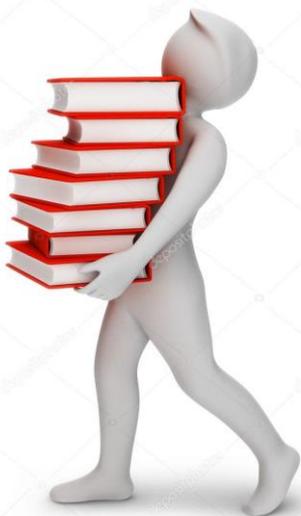
Suite à une audience le 02 juin 2023 avec **FO JUSTICE SPIP 62**, la direction départementale s'est engagée à rappeler aux cadres des différentes antennes la conduite à tenir s'agissant des demandes de télétravail.

La direction départementale nous confirme que les règles du télétravail diffusées par mail le 09 aout 2021 restent d'application, à savoir :

« Les spécificités des activités réalisées par les agents des différents corps du SPIP du Pas-de-Calais dont la plupart ne peuvent être réalisées qu'en présentiel **permettent d'envisager jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine pour un agent à temps complet**. Un agent à temps partiel devra sauf situation spécifique effectuer deux jours de présence sur site.

Dans cette hypothèse, un agent à 50 % ne pourra réaliser qu'une demie journée de télétravail par semaine. Ce seuil peut néanmoins s'apprécier de manière mensuelle...

En cas de refus, la décision doit être précédée d'un entretien et motivée en explicitant les nécessités de service ».



FO JUSTICE SPIP 62 invite donc les agents intéressés par le recours au télétravail à faire des demandes jusqu'à 2 jours dès le 12 juin 2023 afin que la direction départementale ait le temps de rappeler la consigne à vos cadres.

FO JUSTICE SPIP 62 rappelle que le recours à 2 journées de télétravail ne revêt pas un caractère exceptionnel et seule la nécessité de service peut remettre en question cette possibilité de recourir au télétravail

Le 02 Juin 2023,
Le bureau départemental
FO JUSTICE SPIP 62

Notre adresse mail : csa62.fojustice@gmail.com

Notre page Facebook: FO SPIP 62

